

# Les valeurs universelles pour l'avancement des femmes

Exported from Holy-Writings.com on 2026-06-19 — 1 clipping

"Considérant que la société humaine se compose de deux facteurs: mâle et femelle dont chacun est le complément de l'autre, le bonheur et la stabilité de l'humanité ne peuvent être assurés à moins que les deux ne soient perfectionnés. Par conséquent, les standards et statuts de l'homme et de la femme doivent être égalisés."

(Extrait des écrits baha'is)

Étant donné que la foi baha'ie, dont les enseignements, principes et lois guident la Communauté internationale baha'ie, est la première religion à proclamer sans équivoque le principe de l'égalité des droits, privilèges et responsabilités des hommes et des femmes, les programmes baha'is dans le monde entier se préoccupent toujours, dans leur propre communauté comme au sein de la société en général, de l'avancement des femmes. [Réponse de la Communauté internationale baha'ie à un questionnaire du service des Nations Unies de la promotion de la femme, relativement à la mise à exécution du Plan mondial d'action de l'Année internationale de la femme].

La déclaration ci-dessus explique la façon suivie dont la Communauté internationale baha'ie, après avoir obtenu en 1970 le statut consultatif (catégorie II) auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, coopère officiellement avec cette organisation dans ses travaux en vue de l'amélioration du statut des femmes à travers le monde. En plus des contributions soutenues des communautés baha'ies, depuis plus d'un siècle, à l'abolition de la discrimination basée sur le sexe, la Communauté internationale baha'ie coopère directement avec la Commission des Nations Unies pour la condition de la femme et avec le service des Nations Unies pour la promotion de la femme.

La Communauté internationale baha'ie encourage constamment la connaissance et la compréhension de la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, de même que des nombreux actes des Nations Unies relatifs aux droits spécifiques des femmes. Elle s'apprête maintenant à faire connaître de façon globale la Convention, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 34<sup>ème</sup> session (1979), sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Outre sa participation aux sessions de la Commission, de même qu'à des conférences et séminaires régionaux spéciaux des Nations Unies, la Communauté internationale baha'ie a également soutenu sans réserve l'esprit et les buts de l'Année internationale de la femme (1975) au moyen de programmes à l'échelle mondiale. Elle a aussi participé à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme et a ses activités parallèles non-gouvernementales, et contribue actuellement avec le même enthousiasme à l'accomplissement des buts de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985).

Dans ses relations consultatives avec les Nations Unies, la Communauté internationale baha'ie a soumis de nombreuses déclarations, répondu à des demandes de renseignements, commentaires et suggestions, et présenté aux Nations Unies une étude sur la condition des femmes dans la communauté mondiale baha'ie, mettant en évidence la mise à exécution soutenue, dans le monde baha'i, du principe de l'égalité des sexes. La brochure présente des extraits de ces documents en rapport avec les sujets de la Conférence mondiale de 1980, événement marquant le milieu même de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Nous espérons que nos observations, relativement à ce que nous croyons être des questions fondamentales pour la réalisation de l'égalité de droits, privilèges et responsabilités pour les deux sexes, puissent être une source d'inspiration et d'orientation. [Les textes originaux de ces extraits sont énumérés au bout de cette compilation.]

A travers le monde, les communautés baha'ies se dévouent à l'égalité des droits, privilèges et responsabilités des deux sexes, principe qu'elles acceptent comme étant un élément essentiel pour réaliser l'unité du genre humain. Cette croyance baha'ie à l'égalité des hommes et des femmes provient de la reconnaissance d'une autorité divine -- Bahá'u'lláh, Prophète-Fondateur de la foi baha'ie -- qui, il y a plus de 100 ans, enseigne que les préjugés de sexe, race, religion, classe ou nationalité doivent être systématiquement abolis par l'exercice du libre arbitre des personnes et des groupes, rendant ainsi possible la réalisation de l'unité globale et d'une société paisible et ordonnée. (Renseignements 16)

On n'envisage bien souvent le progrès qu'en termes de bien être physique, de satisfaction des besoins matériels, le développement étant orienté vers l'obtention d'un niveau de vie plus élevé. Bien que la Communauté internationale baha'ie pense que ce type de développement est certes essentiel au bien-être et au bonheur des êtres humains, nous souhaitons cependant suggérer que le progrès possède d'autres caractéristiques dont il faut tenir compte si l'on veut que l'être humain parvienne à réaliser pleinement ses possibilités. Une compréhension plus profonde de la valeur de la vie humaine et de sa qualité, s'appuyant sur un principe spirituel qui mènera finalement à la coopération entre les nations pour le progrès de toute l'humanité; l'aide charitable que se doivent les êtres humains, hommes et femmes; les qualités de loyauté, d'honnêteté et de justice -qui doivent être cultivées pour permettre à l'humanité de progresser- sont autant d'aspects importants de l'éducation que l'on ne peut se permettre de négliger. Il est généralement admis que l'éducation détermine le comportement et qu'il est nécessaire de modifier certaines attitudes si l'on veut que l'ensemble des femmes apporte une contribution utile à la société. Il doit alors s'agir d'une éducation dépassant la simple formation d'êtres humains au plan intellectuel ou l'acquisition de connaissances professionnelles. Le sentiment de sa valeur, l'assurance et le courage sont liés à la force morale et spirituelle, constatation qui devient de plus en plus évidente à travers le monde, dans les pays riches comme dans les pays

pauvres. (Déclarations 3b)

Étant donné que la religion exerce une très forte influence sur la formation d'exemples de conduite et qu'elle se retrouve au fond même de la plupart des coutumes et traditions, nous aimerions parler d'un aspect entièrement nouveau en matière de religion, lequel, sans rejeter les contributions passées, permet d'approfondir et d'élargir la compréhension du rôle qu'elle joue dans la vie de la société.

Plus les désirs et l'attachement matérialiste s'accroissent dans le monde, plus l'humanité se trouve prisonnière de la nature, luttant avec acharnement pour assurer son existence et son bien être physiques. Le souci de la seule richesse matérielle, bien qu'elle puisse apparemment assurer une sécurité et une liberté relatives, semble finalement avoir plongé tout le monde dans un enchevêtrement d'insécurité, de doutes et de liberté inexistante, tandis que les rivalités s'intensifient pour s'assurer des positions avantageuses et dominantes.

La Communauté internationale baha'ie est d'avis que ces tendances matérialistes doivent être compensées par la perception que le but et la réalité de la vie humaine sont d'une nature spirituelle. Le début de l'éveil spirituel est marqué par le fait d'avoir conscience de notre humilité devant le Créateur et notre désir d'acquérir les vertus et qualités morales les plus élevées exprimées dans les enseignements fondamentaux de toutes les religions, telles que l'honnêteté, la loyauté, la justice, l'amour et la compassion. Ce n'est qu'à mesure que les hommes et les femmes se libèrent du matérialisme, qui prévaut aujourd'hui dans tous les aspects de la vie, qu'ils peuvent commencer à faire l'expérience du véritable dévouement à l'égard de l'humanité entière, tout en reconnaissant l'unité organique et l'interdépendance absolue de tous les membres de la famille humaine.

A cette fin, l'éducation, commençant dès l'enfance et se poursuivant toute la vie, devrait porter une attention toute spéciale aux principes suivants:

Recherche indépendante de la vérité. Chaque personne a non seulement le droit mais aussi la responsabilité de chercher personnellement la vérité, en aboutissant à sa propre conviction, de sorte que la force animatrice de ses actions ne soit pas une simple imitation des pensées et des croyances d'autres personnes.

Accord de la science et de la religion. Le fait d'avoir conscience de l'harmonie essentielle de la science et de la religion, en tant qu'aspects d'une seule et même réalité, élimine les concepts non scientifiques provenant d'interprétations humaines de la religion et donnant lieu aux malentendus et aux superstitions.

Concept universel de la justice. A mesure que les esprits s'unissent en reconnaissant l'unité organique de l'humanité, vérité qui surpasse les intérêts partisans, les préjugés concernant le sexe, la race, la religion,

la condition sociale ou économique disparaissent graduellement.

Unité fondamentale de la religion. Les vérités essentielles de toutes les formes de religion devraient être enseignées et pleinement acceptées, étant donné que les religions représentent des phases dans le déroulement d'un plan divin, chaque religion éveillant dans l'esprit humain en différents lieux et à des époques diverses, une compréhension plus profonde de la vérité, tout en établissant de nouveaux enseignements et lois de caractère social nécessaires au progrès des peuples.

Égalité des hommes et des femmes. Des opportunités, droits et privilèges égaux doivent être accordés aux membres des deux sexes. En fait, l'éducation des femmes est si importante que, si le fils et la fille d'une même famille ne peuvent pas bénéficier de la même éducation, la préférence devrait être donnée à la fille, en tant que mère éventuelle, étant donné que l'éducation des enfants, dès leur prime jeunesse, détermine en grande partie le niveau de l'accomplissement auquel peut accéder l'humanité. (Déclarations 7)

La Communauté internationale baha'ie part du principe que l'égalité inhérente des sexes est une qualité intrinsèque et que toutes les différences apparentes entre les capacités des hommes et celles des femmes proviennent de l'éducation. L'affirmation de cette égalité, exprimée dans la foi baha'ie en tant que dogme pour la première fois dans l'histoire des religions révélées et reconnue par les baha'is comme un signe de la maturité du genre humain, est l'incitation la plus forte qui puisse être à l'abandon de mœurs et coutumes traditionnelles surannées en faveur de principes et d'enseignements répondant aux besoins de la société contemporaine. (Déclarations 10)

De l'avis de la Communauté internationale baha'ie, une attention toute spéciale devrait être portée à l'éducation des femmes et l'importance de leur unique contribution au progrès de la civilisation. Bien que l'éducation obligatoire universelle s'applique aux deux sexes, mais celle de la femme, étant donné son rôle de mère et de première éducatrice de l'enfant, est plus importante que celle de l'homme à tel point que, si les parents sont incapables de donner la même éducation à leurs enfants des deux sexes, comme ils le devraient, la préférence devrait aller à la fille. Cela ne veut pas dire qu'il faille s'intéresser aux femmes seulement dans la mesure où elles élèvent les enfants et s'occupent du ménage, car il importe qu'elles puissent mettre en valeur toutes leurs capacités latentes et, du fait de leurs travaux constructifs, se voient reconnaître une égalité totale.

(Déclarations 3a)

En outre, bien que certaines qualités et fonctions des hommes et des femmes puissent différer, aucun des deux sexes n'est nécessairement supérieur ou inférieur à l'autre, et ces différences ne sauraient en rien affecter l'égalité de leurs droits. Dans un monde où la force et l'agressivité grâce auxquelles l'homme a dominé la femme ne sont plus nécessaires à la

survie de l'espèce et où il n'est plus souhaitable de les mettre en jeu pour résoudre les problèmes humains, la vivacité d'esprit, l'intuition et les qualités spirituelles que sont l'amour et le dévouement, qualités dans lesquelles les femmes excellent, prennent une importance grandissante. Dans l'ère qui s'annonce, les éléments dits masculins et féminins seront certainement mieux équilibrés. Lorsque les femmes bénéficieront des mêmes possibilités d'accès à l'éducation que les hommes et lorsque l'égalité des deux sexes sera universellement reconnue, le penchant naturel des femmes pour la paix et leur plus grande réticence à sacrifier leurs enfants et approuver la guerre s'avèrera être éminemment profitables au monde entier. (Déclarations 3a)

L'amélioration de la condition des femmes au sein de la communauté mondiale baha'ie s'appuie fermement sur divers principes étroitement apparentés qui la renforcent et la stimulent. Du point de vue baha'i, le bien-être d'un élément quelconque de la société est indissociable de celui de son ensemble et du bonheur de ce dernier. Le rôle des femmes dans la société doit donc toujours être considéré en fonction de l'unité organique de l'humanité. Tous les principes et actes propres à resserrer les liens qui unissent le genre humain doivent contribuer à améliorer la condition de la femme. C'est pourquoi les communautés baha'ies s'efforcent d'arriver à l'unité dans la diversité, et non pas dans l'uniformité, grâce à l'abolition de toutes les formes de préjugés, qu'il s'agisse de sexe, race, croyance, nationalité ou classe. Par conséquent, l'amélioration de la condition des femmes chez les baha'is ne découle pas seulement de l'inspiration inculquée par leur foi, mais aussi de la nécessité pour chacun d'assumer ses responsabilités dans sa vie personnelle, de même vis-à-vis de sa propre famille et dans ses relations avec l'ensemble de la communauté. (Déclarations 10)

Une étude intitulée "Enquête préliminaire concernant la condition de la femme dans la Communauté internationale baha'ie", transmise à la Commission de la condition de la femme (document E/CN.6/NGO/252, 11 janvier 1974), indique que toutes les communautés baha'ies enseignent l'égalité des sexes et œuvrent en vue d'éliminer les préjugés et la discrimination à l'égard des femmes. Ce document mentionne également que "de grands pas ont déjà été faits vers l'égalité des sexes" au sein de la Communauté internationale baha'ie. Comme le suggère cette enquête, les femmes participent déjà, activement, à l'élection des corps administratifs baha'is, tant locaux que nationaux, ce qui leur est facile étant donné qu'il n'y a ni campagnes électorales ni candidatures, que le vote est secret et que les femmes sont élues afin de servir au sein de ces assemblées. De même, les femmes prennent part aux consultations, procédé grâce auquel les décisions sont prises en ce qui concerne les affaires de la communauté baha'ie, puisqu'elles peuvent se libérer des sentiments d'infériorité et d'insignifiance, causés par l'importance exagérée attachée à des valeurs d'ordre matériel, grâce à leur compréhension de la nature spirituelle de la vie. Le développement de l'esprit, au moyen de l'approfondissement indépendant des connaissances, et l'expression bien accueillie des idées de chacun au cours des consultations

sont deux éléments vitaux de la structure sociale et administrative des communautés baha'ies qui ont rendu possible la participation des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie communautaire. (Déclarations 5)

Grâce à ces principes, la Communauté internationale baha'ie a pu accomplir des progrès considérables en vue de l'élimination des obstacles qui empêchent l'amélioration de la condition de la femme. C'est ce que démontrent le penchant des femmes pour l'éducation, leur participation entière aux élections baha'ies, consultations et prises de décisions, leurs activités au sein des institutions administratives baha'ies et leurs services communautaires. Ces progrès ont été rendus possibles grâce à la structure administrative baha'ie qui recommande la liberté d'expression et le respect de tous les points de vue, tant des jeunes que des adultes des deux sexes. Cette structure maintient l'unité et stimule la compréhension croissante des principes et des lois qui sont aujourd'hui indispensables à la croissance et au développement de l'humanité. Dans la Communauté internationale baha'ie, les changements d'attitude d'hommes et de femmes de plus de 1.600 origines ethniques et indigènes incitent à une conviction croissante que le bonheur humain vient d'un dévouement total à l'unité et l'intégralité de la race humaine. (Déclarations 7)

Brochure, déclarations et renseignements soumis aux Nations Unies par la Communauté internationale baha'ie au sujet de l'égalité des hommes et des femmes.

Brochure

"L'égalité de l'homme et de la femme: une réalité nouvelle". Brochure préparée pour l'Année internationale de la femme.

Déclarations

Séminaire interrégional des Nations Unies au sujet de la famille dans une société en voie de changement, Londres, Angleterre, 18-31 juillet 1973.

Vingt-cinquième session de la Commission des Nations Unies de la condition de la femme:

E/CN.6/NGO/247, 26 décembre 1973

E/CN.6/NGO/251, 11 janvier 1974

E/CN.6/NGO/252, 11 janvier 1974

Consultation régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême Orient, au sujet de l'intégration des femmes dans le développement, spécialement en ce qui concerne les facteurs démographiques, Bangkok, Thaïlande, 13-17 mai 1974.

Conférence mondiale des Nations Unies pour l'Année internationale de la femme, Mexico City, Mexique, 19 juin--2 juillet 1975.

Séminaire des Nations Unies sur la participation des femmes au développement économique, social et politique, Buenos Aires, Argentine, 22-30 mars 1976.

Vingt-sixième session de la Commission des Nations Unies de la condition de la femme, E/CN.6/NGO/264, 15 septembre 1976.

Séminaire régional des Nations Unies sur la participation des femmes au développement économique, social et politique, Katmandu, Népal, 15-22 février 1977.

Conférence régionale pour la mise en oeuvre des plans d'action nationaux, régionaux et mondiaux pour l'intégration des femmes dans le développement, Nouakchott Mauritanie, 27 septembre - 2 octobre 1977.

Vingt-septième session de la Commission des Nations Unies de la condition de la femme, E/CN.6/NGO/279, 17 mars 1978.

Conférence régionale préparatoire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en vue de la Conférence mondiale de 1980 de la Décennie des Nations Unies pour la femme, Dehli Inde, 5-9 novembre 1979.

#### Renseignements

Réponse au questionnaire concernant l'influence des moyens publicitaires de masse, soumise au service des Nations Unies pour l'avancement de l'égalité de l'homme et de la femme, 1973.

Enquête préliminaire sur la condition de la femme dans la Communauté internationale baha'ie, soumise à la vingt-cinquième session de la Commission des Nations Unies de la condition de la femme, 11 janvier 1974, et citée en bas de page du document E/CN.6/NGO/252.

Activités de la Communauté internationale baha'ie pendant l'Année internationale de la femme, 15 juin 1976.

Réponse au questionnaire sur la mise à exécution, pendant la période 1975-1978, du Plan mondial d'action adopté à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, soumise au service des Nations Unies de la promotion de la femme avril 1979.

Réponse à l'invitation, de la part du service des Nations Unies de la promotion de la femme, de soumettre "des observations concernant des façons et des moyens d'améliorer la condition et le rôle des femmes dans l'enseignement et dans les domaines économiques et sociaux...", soumise le 22 juin 1979.

Réponse au questionnaire du rapporteur spécial, Mme. Esmeralda Arboleda Cuevas au sujet de "La répercussion des moyens de communication de masse sur les rôles changeants des hommes et des femmes", soumise le 20 juillet 1979